

# TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club **Palette Saint-Louis Rosée** (N55) organise le dimanche 20 novembre 2022 à son local, sis, Sentier de l'Ermitte à 5620 Rosée, son quatrième tournoi. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux joueurs affiliés à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de 5 tables et de balles de couleur orange. Le maximum d'inscriptions sera de (Nb de table 5 x 25 joueurs, soit 125)
4. Le droit de participation est fixé à **4€** par série.
5. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-spécial). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement pour les séries C). Les dames peuvent s'inscrire dans une ou deux séries messieurs selon les mêmes règles sans obligation de joueur en séries dames lorsque celles-ci sont organisées. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6-E4 et a la possibilité de s'inscrire pour la deuxième série en E2-E0 uniquement.
7. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf éventuellement les séries spéciales (ce cas de figure doit être annoncé préalablement). De manière à éviter les absences, et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.
8. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier de poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Horaire :
  - 08h30 : Série E6/E4
  - 10h00 : Série D6/D4
  - 12h00 : Série NC
  - 13h00 : Série E2/E0
  - 15h00 : Série D2/D0
  - 16h00 : Série C spécial
  - 17h30 : Série C
15. Inscriptions : Les inscriptions se font via le site de la fédération <https://resultats.aftt.be>.  
Ou via Maxence Degraux (0498/13.93.58 – maxencedegraux@hotmail.com)  
Jusqu'au 16 novembre 2022. L'élaboration des tableaux aura lieu le vendredi 18 novembre 2022 au club.
16. Prix : En espèces
17. Les résultats papier sont à envoyer à Dominique HARMAND, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là. Les fichiers informatisés et le fichier « Résultats du Masters » sont à renvoyer à l'adresse mail : [MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE](mailto:MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE)

JUGES-ARBITRES

Cédric COLLARD

ADJOINT EVENTUELS

Les membres du comité

Approuvé par le C.P.N. sous le n° DH\_2022-2023\_M12